

Séance du jeudi 26 janvier 2017

L'an deux mil sept, le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT MATHURIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Albert BOUARD, Maire de SAINT MATHURIN.

Date de convocation du conseil municipal : 19 janvier 2017.

Présents : Albert BOUARD, Patrice AUVINET, Jacqueline RUCHAUD, Jean-François TRICHET, Bernard DUBOIS, Isabelle RICOU, Nicolas ROY, Véronique BOUILLAUD, Jean de LAROCQUE LATOUR, Jérôme BERT, Catherine PERADOTTO, Sébastien RICHARD, Dany THOMAS, Elodie GRAVOIL.

Absents excusés : Dominique EUGENE donne pouvoir à Elodie GRAVOIL, Jean-François TRICHET donne pouvoir à Albert BOUARD, Manuela RAVON, Catherine PERADOTTO, Alexandre BONNIN donne pouvoir à Nicolas ROY.

Absents : Isabelle VIOLETTE-FOUCHARD.

Secrétaire de séance : Bernard DUBOIS.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DEPUIS LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2017

Par délibération du 14 avril 2014, et conformément à l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au maire pour prendre certaines décisions.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation.

DEVIS SIGNES

Date	Fournisseur	Objet	Montant TTC
10/01/17	Laboratoire d'analyses médicales de la Vendée	Contrat 2017 analyses bactériologiques et microbiologiques restaurant scolaire	435,71
10/01/17	GILBERT Marina	Prestation camp été 2017	776,00
16/01/17	Ajout Sport Nature	Séjour Ado été 2017	1 318,80
20/01/17	Pépinières Marmin	Achat de chênes plan d'eau et complexe	958,49
20/01/17	Transport Hervouet	Transport scolaire sortie CLSH 02/2017	343,00
26/01/17	Fleuron d'Anjou	Jardinières pour fleurissement centre bourg 2017	2 393,35

CONVENTIONS SIGNEES

- Convention d'occupation de l'ancien local de la bibliothèque rue des Genêts, avec VENDEE Logement. Utilisation à titre gracieux pour stocker le mobilier du prêtre en attente de la construction des logements derrière la Mairie. (Au nom du CCAS)

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

- 1 terrain bâti, 15 rue des Hirondelles
- 1 terrain bâti, 37 avenue de Nantes
- 1 terrain bâti, 73 avenue de Nantes

ORDRE DU JOUR

26.01.2017-001 APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT EXTENSION ET REHABILITATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation et d'extension de la Mairie.

Ce projet prévoit la réhabilitation complète de la Mairie (énergétique et accessibilité dont un accès à la salle de mariage située à l'étage, et une redistribution intérieure). Une extension est également prévue avec notamment un local d'archives plus grand.

Le coût du projet est estimé à 450 000,00 € HT (travaux, maîtrise d'œuvre, assistance technique...)

Le plan de financement des travaux s'établit comme suit :

- | | |
|--|--------------|
| - Dotation d'Environnement des Territoires Ruraux 2017 | 135 000,00 € |
| - Enveloppe parlementaire | 20 000,00 € |
| - Conseil Départemental – Contrat Vendée Territoire | 205 000,00 € |

- Autofinancement	<u>90 000,00 €</u>
TOTAL	450 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le dossier d'avant-projet tel qu'il est présenté,

Approuve le plan de financement ci-dessus,

Autorise le Maire à faire les demandes de subventions correspondantes.

26.01.2017-002 LOTISSEMENT "LES LAURIERS" CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT VENDEE EXPANSION
COMPTE RENDU FINANCIER 2016

M. le Maire rappelle qu'au cours de l'exercice 2012, la commune avait confié à VENDEE EXPANSION la réalisation du lotissement d'habitation dénommé " Les Lauriers " dans le cadre d'une concession d'aménagement qui arrivera à échéance en 2020.

Il signale qu'il avait demandé à VENDEE EXPANSION, l'Aménageur, d'établir le compte-rendu financier des activités objet de la convention, de définir les perspectives possibles d'évolution et leurs incidences financières.

La situation actuelle de cette opération est présentée dans le compte rendu ci-joint.

Cette situation est la suivante :

- Les 29 lots aménagés dans le cadre de ce lotissement sont commercialisés
- La trésorerie de l'opération au 30 septembre 2016 présentait un solde créditeur de 198 607,53 €.
- L'emprunt mis en place par VENDEE EXPANSION pour financer cette opération est soldé.
- Les travaux d'aménagement du lotissement sont achevés depuis le 12 mai 2016 et ont fait l'objet d'une Déclaration d'Achèvement et de Conformité en date du 13 juillet 2016.
- Conformément aux dispositions du document-programme adressé par la commune lors de la consultation des aménageurs, VENDEE EXPANSION a procédé au remboursement des frais d'études d'un montant de 21 002,94 € TTC engagés par la commune pour la création du lotissement.
- Sous réserve du respect des dépenses restant à réaliser, la trésorerie de l'opération en fin d'opération devrait présenter un excédent de 180 000 € reversé à 50 % à la commune conformément aux dispositions de l'article 21 du traité de concession.
- Préalable à la liquidation de l'opération, il convient de solder les marchés de travaux et de restituer les retenues de garanties ; De ce fait, la liquidation de l'opération ne pourra s'effectuer qu'à la fin du 1^{er} semestre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte le compte-rendu financier qui lui a été présenté en application de l'arrêté 5.II de la loi n°83.597 du 7 juillet 1983, de l'article L 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et L 300-5 du Code de l'Urbanisme,

Accepte le bilan prévisionnel de liquidation de l'opération présenté par VENDEE EXPANSION à la date du 14 décembre 2016 sur la base de la balance comptable du 30 septembre 2016,

Par corrélation, le Conseil Municipal :

Autorise M. le Maire à approuver le bilan et le compte rendu financier en date du 14 décembre 2016,

Autorise M. le Maire à signer toutes pièces et actes se rapportant à ces décisions.

26.01.2017-003 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire rappelle qu'au cours de l'exercice 2016 plusieurs modifications de postes ont été faites suite au départ à la retraite de deux agents du restaurant scolaire. Des postes ont été remaniés, d'autres ont été remplacés, et un recrutement en besoin occasionnel pour une année a été fait.

De plus de nouvelles règles statutaires sont applicables au 1^{er} janvier 2017, avec notamment la modification des dénominations des grades correspondant à de nouvelles échelles de rémunération.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

Grade ou Emploi	Effectif actuel	Effectif nouveau	Observations
Filière technique			
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	4	3	dont 2 TNC
Adjoint technique territorial	0	7	dont 4 TNC
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	6	0	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	0	
Filière administrative			
Rédacteur	1	1	
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	1	
Adjoint administratif territorial	0	1	TNC
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	0	
Filière animation			
Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	0	1	
Adjoint territorial d'animation	0	4	dont 2 TNC
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	1	0	
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	4	0	
Agents non titulaire			
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe - CAE	1	1	TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	0	1	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le nouveau tableau des effectifs des emplois communaux qui prend effet le 1^{er} janvier 2017,
Précise que les crédits budgétaires sont inscrits au budget.

Vu par Nous, Maire de SAINT MATHURIN, pour être affiché le 27 janvier 2017, à la porte de la Mairie.
 Les délibérations sont consultables dans le hall de la Mairie pendant les horaires d'ouverture.